

02 sep 2015 -18:04

Appartient à Conseil des ministres du 4 septembre 2015

Soutien à la création d'emploi dans le domaine de la recherche fondamentale

Sur proposition de la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique Maggie De Block, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal visant à répartir pour 2015 le montant destiné à la recherche fondamentale, conformément à la loi-programme du 27 décembre 2006.

Chaque année, l'Office national de la sécurité sociale (ONSS) répartit le montant prévu dans la loi-programme, pour les fonds qui sont actifs dans le domaine de la recherche fondamentale. Ces moyens doivent être affectés à la création de mandats supplémentaires de doctorants ou post-doctorants dans le domaine de la recherche scientifique.

Pour 2015, la répartition est la suivante :

- le Fonds national de la recherche scientifique (FNRS) : 18.289.492 euros
- le Fonds voor Wetenschappelijk Onderzoek-Vlaanderen (FWO) : 17.319.764 euros

Projet d'arrêté royal portant exécution de l'article 189 de la loi-programme du 27 décembre 2006 pour l'année 2015

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Maggie De Block, ministre des Affaires
sociales et de la Santé publique
Tour des Finances
Bd du Jardin Botanique 50 boîte 175
1000 Bruxelles
Belgique
<http://www.deblock.belgium.be>